

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION
EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle
Bureau international



(43) Date de la publication internationale
16 mai 2002 (16.05.2002)

PCT

(10) Numéro de publication internationale
WO 02/38416 A1

(51) Classification internationale des brevets⁷ : **B60Q 1/52**

(74) Mandataires : **HAUTIER, Jean-Louis** etc.; Office Méditerranéen de Brevets d'Invention, et de Marques, Cabinet Hautier, 24 rue Masséna, F-06000 Nice (FR).

(21) Numéro de la demande internationale :

PCT/FR01/03324

(22) Date de dépôt international :

26 octobre 2001 (26.10.2001)

(25) Langue de dépôt :

français

(26) Langue de publication :

français

(30) Données relatives à la priorité :

00/14914 9 novembre 2000 (09.11.2000) FR

(71) Déposant et

(72) Inventeur : **BLEINER, Thomas** [AT/FR]; 51-61 Avenue des Diables Bleus, F-06360 EZE (FR).

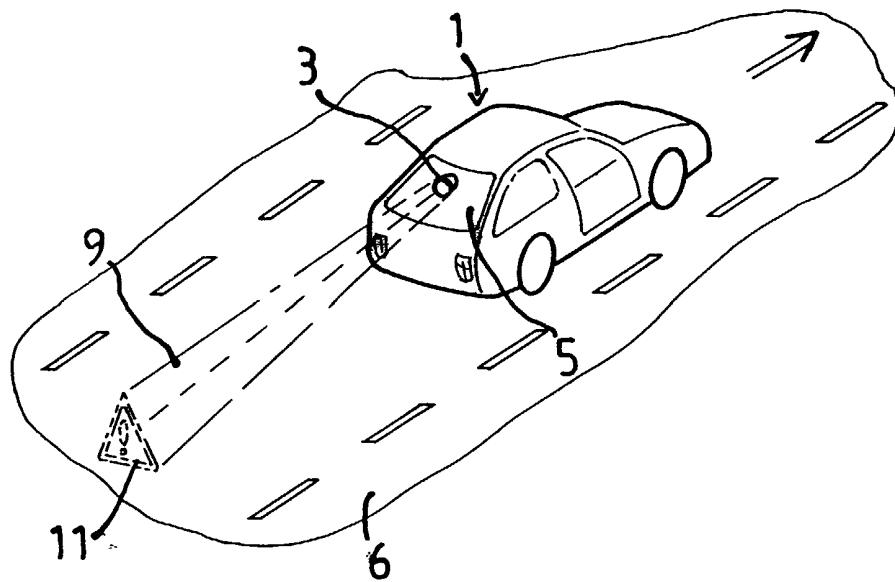
(81) États désignés (national) : AE, AG, AL, AM, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BR, BY, BZ, CA, CH, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DZ, EC, EE, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG, KP, KR, KZ, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LV, MA, MD, MG, MK, MN, MW, MX, MZ, NO, NZ, PH, PL, PT, RO, RU, SD, SE, SG, SI, SK, SL, TJ, TM, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VN, YU, ZA, ZW.

(84) États désignés (régional) : brevet ARIPO (GH, GM, KE, LS, MW, MZ, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZW), brevet eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM), brevet européen (AT, BE, CH, CY, DE, DK, ES, FI, FR, GB, GR, IE, IT, LU,

[Suite sur la page suivante]

(54) Title: VISUAL SIGNALLING DEVICE ADAPTABLE TO A VEHICLE

(54) Titre : DISPOSITIF DE SIGNALISATION VISUELLE ADAPTABLE A UN VEHICULE



(57) Abstract: The invention concerns a visual signalling device adaptable to a running vehicle (1), comprising a rear emitter (3) for emitting a laser beam (9) towards the rear of the vehicle (1). The invention is characterised in that the rear emitter (3) comprises means generating designs for projection, by the laser beam, of a signalling design (11) at the rear of the vehicle. The invention is applicable to equipment for motor vehicle, bus, boat.

(57) Abrégé : La présente invention concerne un dispositif de signalisation visuelle adaptable à un véhicule (1) en circulation, comprenant un émetteur arrière (3) pour l'émission d'un faisceau laser (9) vers l'arrière du véhicule (1). Selon l'invention, l'émetteur arrière (3) comporte des moyens de génération de dessins pour la projection, par le faisceau laser, d'un dessin (11) de signalisation à l'arrière du véhicule. Application aux équipements pour véhicules automobiles, bus, bateaux.

WO 02/38416 A1



MC, NL, PT, SE, TR), brevet OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

En ce qui concerne les codes à deux lettres et autres abréviations, se référer aux "Notes explicatives relatives aux codes et abréviations" figurant au début de chaque numéro ordinaire de la Gazette du PCT.

Publiée :

- *avec rapport de recherche internationale*
- *entièrement sous forme électronique (sauf la présente page de couverture) et disponible sur demande auprès du Bureau international*

5

10

15 «Dispositif de signalisation visuelle adaptable à un véhicule».

20 La présente invention concerne un dispositif de signalisation visuelle adaptable à un véhicule en circulation.

Il trouvera son application particulièrement dans le domaine de l'équipement de véhicules automobiles à des fins de sécurité et de signalisation.

25 Il est applicable à tous véhicules en mouvement tels des bus, ou encore des bateaux.

Les véhicules automobiles actuels comportent de plus en plus d'équipement pour en améliorer la sécurité.

Par temps de brouillard, en particulier, on a déjà pensé à offrir au véhicule suivant d'un véhicule équipé une information sur la distance le séparant du véhicule précédent. Dans ce cadre, on connaît du document WO-A-9520502 un dispositif permettant à un véhicule circulant au milieu d'autres véhicules de transmettre un signal à des véhicules qui le suivent immédiatement. Ce dispositif utilise un faisceau laser visible émis à partir du dispositif et dirigé dans le sens opposé au déplacement du véhicule équipé.

Le faisceau laser est dirigé en permanence de telle façon que la distance entre le véhicule équipé et le point d'impact dudit faisceau sur la chaussée corresponde à peu près à la distance de sécurité que le véhicule suivant immédiatement doit respecter. Ce dispositif est particulièrement utilisable par temps de pluie intense ou 5 par brouillard.

Ce dispositif offre une information de distance avantageuse pour le véhicule suiveur. Il ne donne cependant pas entière satisfaction.

En particulier, un tel dispositif ne fournit aucune information explicite au véhicule suiveur notamment en cas d'accident, en cas d'arrêt d'urgence ou tout 10 simplement pour le prévenir de l'utilisation à faire du point lumineux qu'il peut voir sur la chaussée.

Qui plus est, ce dispositif n'a d'intérêt que pour le véhicule suiveur et le véhicule qui en est équipé ne bénéficie d'aucune information.

Par conséquent, ce dispositif est une application limitée et ne fournie qu'une 15 information très restreinte à un véhicule suiveur.

On a également pensé à fournir des informations à un véhicule notamment quant à l'état d'encombrement de la route ou à d'éventuels accidents par le biais du tableau de bord du véhicule équipé. Son conducteur peut ainsi avoir accès à diverses informations routières ou à des données de type GPS. Cependant, de tels systèmes 20 nécessitent un aménagement important du véhicule qui ne peut se prévoir qu'au moment de la construction du véhicule. Il est donc difficile d'équiper des véhicules déjà sur le marché.

Par ailleurs, de tels systèmes engendrent la nécessité d'écrans de visualisation au niveau du tableau de bord et de matériels électroniques embarqués relativement 25 lourd ce qui augmente le coût de telles techniques.

La présente invention permet de remédier aux inconvénients des techniques actuellement connues.

Elle présente pour ce faire un nouveau dispositif de signalisation visuelle adaptable à un véhicule notamment automobile, en circulation sur une chaussée.

Ce dispositif a l'avantage d'offrir au véhicule suiveur une information visuelle 30 notamment par temps de pluie ou de brouillard. A cet effet, le dispositif émet un dessin qui peut être fixe ou encore de nature variable suivant le type d'information à communiquer au véhicule suiveur.

Par conséquent, le présent dispositif offre une large gamme d'application en 35 matière information routière et permet de prévenir un véhicule suiveur par exemple

d'un accident, d'une nappe de brouillard à venir ou encore d'un dysfonctionnement technique au sein du véhicule qui le précède.

Un autre avantage du dispositif selon l'invention, c'est qu'il permet suivant une variante préférée de projeter vers l'avant du véhicule équipé un dessin d'information.

5 Ce dessin pourra être identique à celui projeté à l'arrière ou être différent notamment pour fournir une information routière au conducteur du véhicule équipé.

Le dispositif selon l'invention a également pour but de fournir une information visuelle déterminée par une commande extérieure (par exemple fournie par un organisme de transmission d'information routière) ou par détection de modification 10 d'état de la route ou du véhicule (par exemple par détection d'un temps de pluie, du déclenchement de l'alarme du véhicule ou d'un air-bag).

Un autre but de l'invention est selon une variante préférée d'assister le conducteur du véhicule équipé dans sa conduite par temps de brouillard, de pluie ou d'une façon générale par mauvaise visibilité.

15 Pour ce faire, le dispositif a l'avantage de mettre en évidence les bandes de marquage au sol en avant du véhicule en y projetant le faisceau laser qui pourra balayer toute la bande.

D'autres buts et avantages apparaîtront au cours de la description qui suit qui donne le mode préféré de l'invention mais qui n'en est pour autant pas limitative.

20 La présente invention concerne un dispositif de signalisation visuelle adaptable à un véhicule en circulation, comprenant un émetteur arrière pour l'émission d'un faisceau laser vers l'arrière du véhicule, caractérisé par le fait que l'émetteur arrière comporte des moyens de génération de dessins pour la projection, par le faisceau laser, d'un dessin de signalisation à l'arrière du véhicule.

25 Ce dispositif pourra se présenter selon les variantes introduites ci-après :

- il comprend des moyens de commande de l'activation de l'émetteur arrière pour sa mise en marche conditionnelle.
- il comprend un émetteur avant pour l'émission d'un faisceau laser vers l'avant du véhicule, ledit émetteur avant comportant des moyens de génération de dessins pour la projection, par le faisceau laser, d'un dessin de signalisation à l'avant du véhicule.
- il comprend des moyens de commande de l'activation de l'émetteur avant pour sa mise en marche conditionnelle.

- les moyens de commande sont reliés à un ou plusieurs capteurs, pour une activation lors d'une détection d'un changement d'état du véhicule ou des conditions météorologiques.
- les moyens de commande sont reliés à un récepteur d'un signal de commande extérieur, pour une activation lors de la réception du signal de commande extérieur.
- les moyens de génération de dessins sont aptes à former un dessin parmi plusieurs choix et les moyens de commande sont aptes à adresser différentes commandes à l'émetteur selon la nature du dessin à projeter.
- 10 - il équipe un véhicule en circulation sur une chaussée, et il comporte au moins une caméra visant une zone de la partie avant du véhicule dans laquelle se trouvent les bandes de marquage au sol soit centrales, soit latérales en position normale de circulation du véhicule, des moyens de traitement vidéo pour le calcul de la position des bandes de marquages au sol relativement au véhicule et des moyens de rotation de l'émetteur avant à motorisation commandée pour positionner le point d'impact du faisceau laser vers les bandes de marquage au sol.
- 15 - les moyens de rotation sont actionnés, pour que le point d'impact du faisceau balaye la surface de la bande de marquage au sol ciblée.

20 L'invention sera mieux comprise au vu des planches de dessins situés en annexe et qui comprennent :

- La figure 1 montrant un premier mode de réalisation de l'invention avec une projection de dessins vers l'arrière du véhicule.
- La figure 2 qui illustre une projection de dessins par faisceau laser à l'avant du véhicule.
- 25 - La figure 3 qui montre un mode de réalisation préféré de l'invention dans lequel les dessins projetés par faisceau laser sont commandés par un signal de commande extérieur.
- La figure 4 qui montre une autre variante de réalisation de l'invention pour laquelle un faisceau laser est projeté à l'avant du véhicule et impacté au niveau des bandes de marquage au sol pour guider la conduite de l'utilisateur.

30 Comme décrit dans le document WO-A-9520502, il est possible d'équiper un véhicule automobile d'un émetteur laser pour la projection d'un faisceau laser à l'arrière du véhicule.

Suivant cette antériorité, le faisceau laser est de faible dimension pour fournir un point d'impact sur la chaussée à une distance prédéterminée du véhicule émetteur. Cet appareil ne fournit cependant qu'une information d'impact sur la chaussée.

Dans le cadre de l'invention et tel qu'illustré à la figure 1, le dispositif de signalisation comprend un émetteur arrière de conception courante apte à émettre un faisceau laser à l'arrière du véhicule.

Contrairement à l'état de la technique actuel tel que présenté dans le document WO-A-9520502, le faisceau émis permet la formation d'un dessin correspondant à une signalisation visuelle déterminée à l'arrière du véhicule et dans l'espace.

Pour ce faire, l'émetteur arrière 3 qui équipe le véhicule 1 comporte des moyens de génération de dessins.

De façon préférée, ces moyens de génération de dessins sont intégrés à l'émetteur suivant des techniques connues pour la projection de dessins à l'aide d'émetteur laser. De tels appareils sont actuellement utilisés dans le domaine des effets lumineux pour spectacles.

Pour des raisons de sécurité, on utilisera préférentiellement un émetteur laser de faible puissance et par exemple de classe 2.

De façon préférée, le dessin généré est émis à l'arrière du véhicule 1 et n'est pas projeté en permanence. A cet effet, le dispositif comprendra avantageusement des moyens de commande de l'activation de l'émetteur arrière 3 pour sa mise en marche conditionnelle.

De façon préférée, le dispositif comprend de façon similaire mais pour l'avant du véhicule 1, un émetteur avant 2 pour l'émission d'un faisceau laser 8 vers l'avant du véhicule 1.

De même, l'émetteur avant 2 comprend des moyens de génération de dessins pour produire un dessin 10 en avant du véhicule.

Toujours de façon similaire à l'émetteur arrière 3, l'émetteur avant 2 est couplé à des moyens de commande qui en permettent l'activation de façon conditionnelle.

A titre d'exemple préféré, cette mise en marche conditionnelle est réalisée par détection d'un changement d'état du véhicule (par exemple par déclenchement de l'alarme, rotation de la clé de contact, déclenchement d'un air-bag). La mise en marche peut également être conditionnée de façon complémentaire ou indépendante par les modifications de conditions météorologiques. A cet effet, des capteurs seront positionnés sur le véhicule pour détecter une forte pluie ou encore un temps de brouillard.

Il est encore possible de commander l'activation de l'émetteur avant 2 et de l'émetteur arrière 3 par le biais d'un signal de commande extérieur 14 tel que représenté en figure 3. A ce niveau, le véhicule 1 est équipé de moyens de réception d'un signal de commande 14. Ces moyens incluent notamment une antenne 12 et un récepteur embarqués sur le véhicule.

De façon préférée, le signal de commande 14 est un signal hertzien notamment par transmission par satellites émis par un centre de services d'informations routières et transmis au véhicule 1 par des bornes 13 de transmission positionnées sur le bord de la route.

On constate qu'il est possible d'activer l'émission d'un faisceau laser 9 à l'arrière du véhicule 1, et éventuellement un faisceau laser 8 à l'avant du véhicule 1 par le biais de multiples conditions d'activation.

Il est également possible de faire varier l'identité du dessin 11, 10 à projeter suivant la nature de la commande.

A titre d'exemple, un capteur détectant une forte pluie pourra générer un dessin à l'arrière du véhicule constitué par un panneau avertisseur de danger tel que représenté aux figures 1 et 2.

Toujours à titre d'exemple, le déclenchement d'un capteur relié à l'alarme du véhicule 1 pourra générer un dessin à l'arrière et éventuellement à l'avant du véhicule 1, constitutif d'une information signalant que le véhicule est volé.

Toujours à titre d'exemple, le déclenchement des coussins gonflables (air-bags) pourra révéler que le véhicule a subi un accident et un dessin 10, 11 correspondant à des informations sur le conducteur et les passagers pourra être fourni (identité des personnes, groupe sanguin,...).

En se référant à la figure 4, on voit que le dispositif selon l'invention peut être équipé d'une caméra 16 couplée avec des moyens de traitement vidéo non représentés.

Telle que figurée, la caméra 16 est orientée à l'avant du véhicule 1 pour cibler une zone de la chaussée 6 correspondant à la zone où se trouve habituellement les bandes de marquage au sol 15 en position normale de circulation.

Il pourra s'agir des bandes de marquage au sol centrales ou latérales.

Par le biais de la caméra 16 et des moyens de traitement vidéo, on calcule au sein du véhicule 1 la position des bandes de marquage 15 au sol relativement au véhicule 1.

De façon conséquente, on oriente le faisceau laser 8 afin qu'il impacte la chaussée 6 au niveau des bandes de marquage au sol 15. L'orientation sélective de l'émetteur 2 pourra être opérée par le biais de moyens de rotation à motorisation commandée. Il pourra s'agir d'un moteur électrique pouvant commander la rotation de 5 l'émetteur suivant un axe vertical, et éventuellement suivant un axe horizontal si l'on souhaite modifier la distance d'impact du faisceau laser avant 8 par rapport au véhicule 1.

Avantageusement, la motorisation est commandée pour que le faisceau 8 (qui est alors de faible largeur) balaye la surface de la bande de marquage ciblée, et ce, 10 latéralement et, possiblement, longitudinalement.

Un émetteur 2 à laser de couleur blanche sera préféré dans cette application.

Il est à noter, que par association du véhicule ainsi équipé du présent dispositif à un ensemble de bornes de transmission 13 reliées par voie radio à une centrale de transmission d'informations routières, on forme un système unitaire de transmission 15 d'informations à un très grand nombre de véhicules.

On notera également que le dispositif selon l'invention peut équiper un véhicule déjà sur le marché sans qu'il soit nécessaire qu'il soit prévu de l'incorporer au moment de la construction de l'automobile.

Pour des raisons de simplicité, les figures font référence à un émetteur 2 et une 20 caméra sur le toit 4 du véhicule.

Dans la pratique, l'émetteur 2 se situera plutôt plus bas, par exemple, au niveau de la grille du radiateur.

De même, la ou les caméras s'intégreront dans les blocs d'optiques de phares (d'un côté du véhicule ou sur les deux côtés, selon le mode de réalisation souhaité).

⁸
REFERENCES

1. Véhicule
2. Emetteur avant
3. Emetteur arrière
- 5 4. Toit
5. Lunette arrière
6. Chaussée
7. Voie de circulation
8. Faisceau laser avant
- 10 9. Faisceau laser arrière
10. Dessin avant
11. Dessin arrière
12. Antenne
13. Borne de transmission
- 15 14. Signal de commande
15. Marquage au sol
16. Caméra

REVENDICATIONS⁹

1. Dispositif de signalisation visuelle adaptable à un véhicule (1) en circulation, comprenant un émetteur arrière (3) pour l'émission d'un faisceau laser (9) vers l'arrière du véhicule (1), caractérisé par le fait
5 que l'émetteur arrière (3) comporte des moyens de génération de dessins pour la projection, par le faisceau laser, de dessins (11) de signalisation à l'arrière du véhicule.
- 10 2. Dispositif de signalisation visuelle, selon la revendication 1, caractérisé par le fait qu'il comprend des moyens de commande de l'activation de l'émetteur arrière (3) pour sa mise en marche conditionnelle.
- 15 3. Dispositif de signalisation visuelle, selon la revendication 1 ou 2, caractérisé par le fait qu'il comprend un émetteur avant (2) pour l'émission d'un faisceau laser vers l'avant (8) du véhicule (1), ledit émetteur avant (2) comportant des moyens de génération de dessins pour la projection, par le faisceau laser, de dessins de signalisation à l'avant du véhicule.
20
- 25 4. Dispositif de signalisation visuelle selon la revendication 3, caractérisé par le fait qu'il comprend des moyens de commande de l'activation de l'émetteur avant (2) pour sa mise en marche conditionnelle.
- 30 5. Dispositif de signalisation visuelle selon la revendication 2 ou 4, caractérisé par le fait que les moyens de commande sont reliés à un ou plusieurs capteurs, pour une activation lors d'une détection d'un changement d'état du véhicule ou des conditions météorologiques.
6. Dispositif de signalisation visuelle selon la revendication 2, 4 ou 5, caractérisé par le fait

que les moyens de commande sont reliés à un récepteur d'un signal de commande (14) extérieur, pour une activation lors de la réception du signal de commande extérieur.

- 5 7. Dispositif de signalisation visuelle selon la revendication 2, 4, 5 ou 6, caractérisé par le fait
que les moyens de génération de dessins sont aptes à former un dessin parmi plusieurs choix et que les moyens de commande sont aptes à adresser différentes commandes à l'émetteur selon la nature du dessin à projeter.

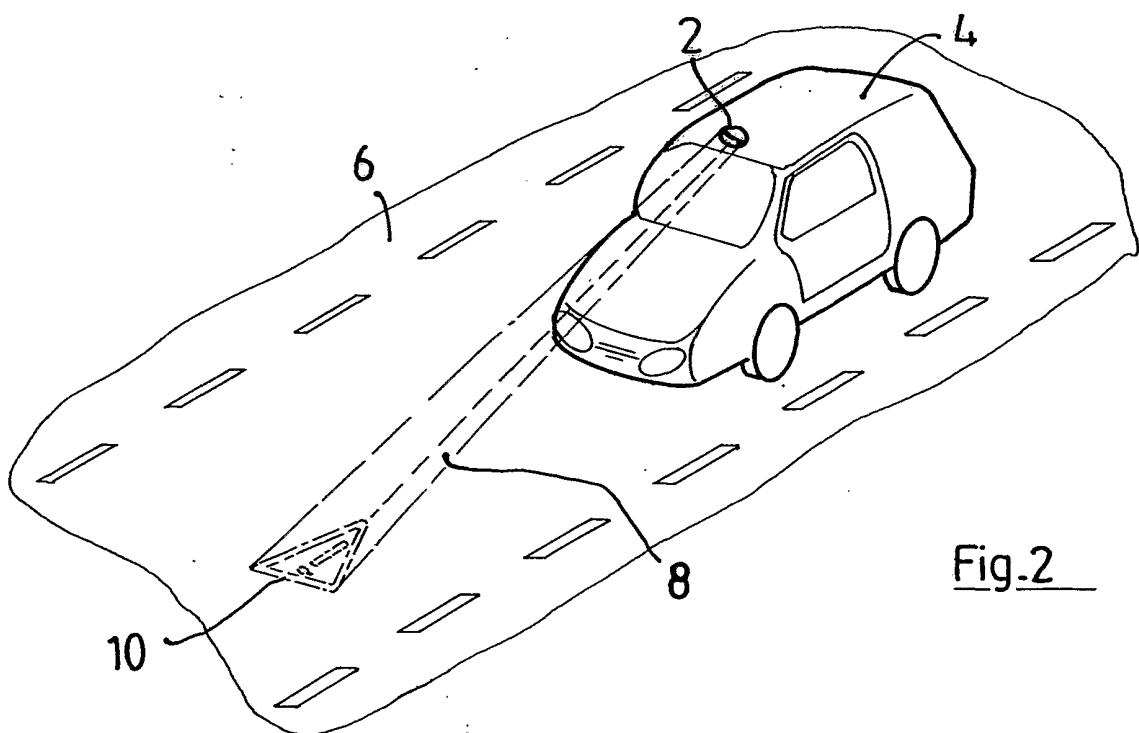
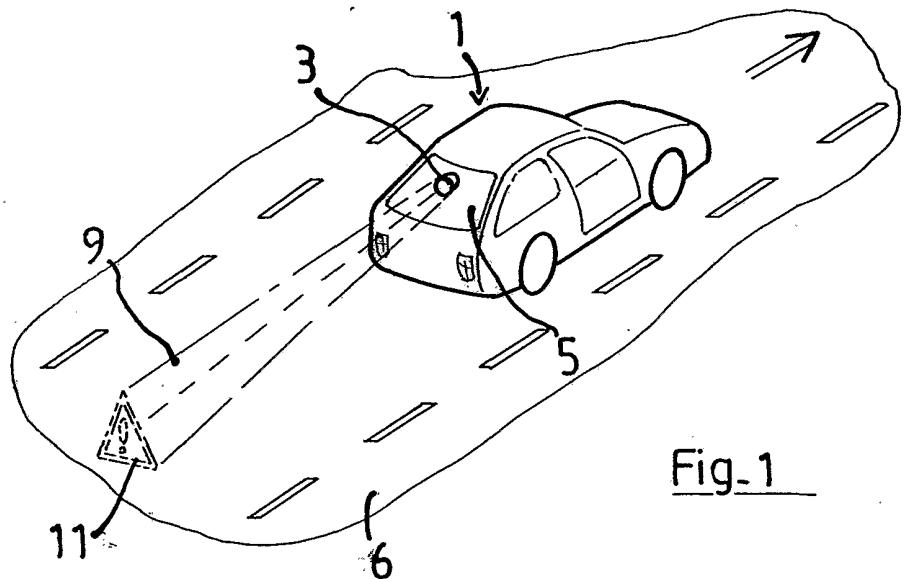
10

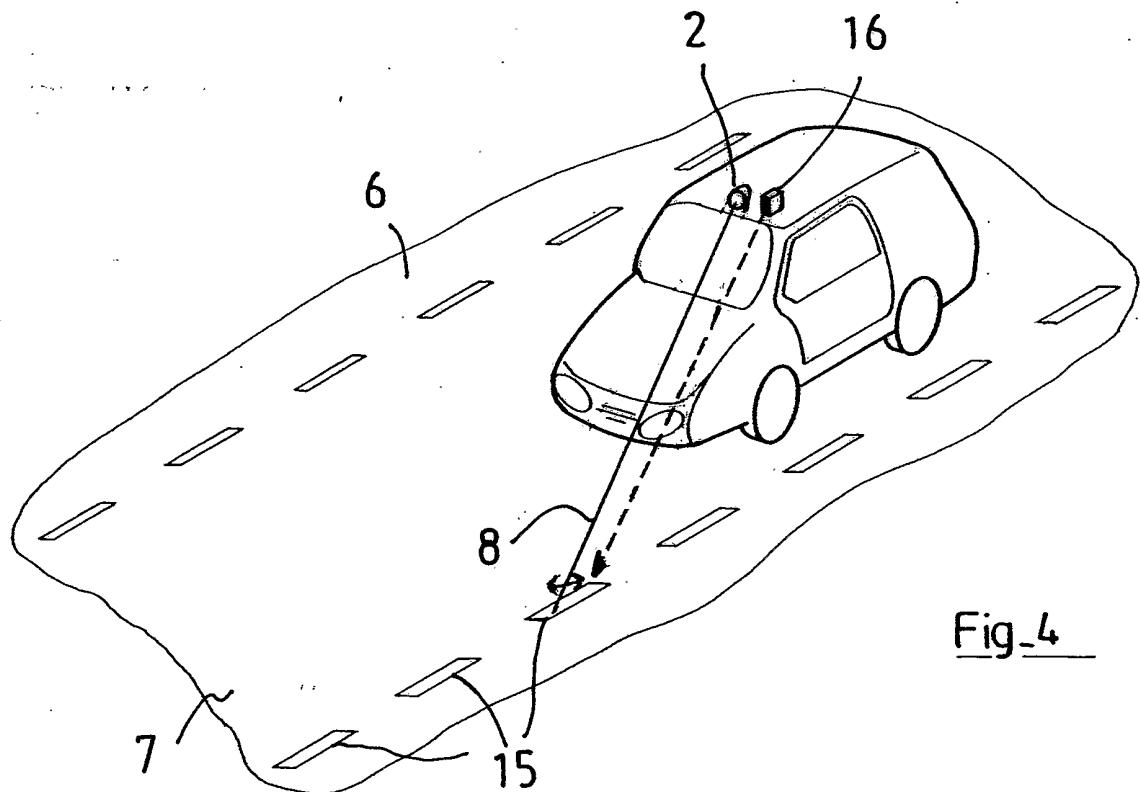
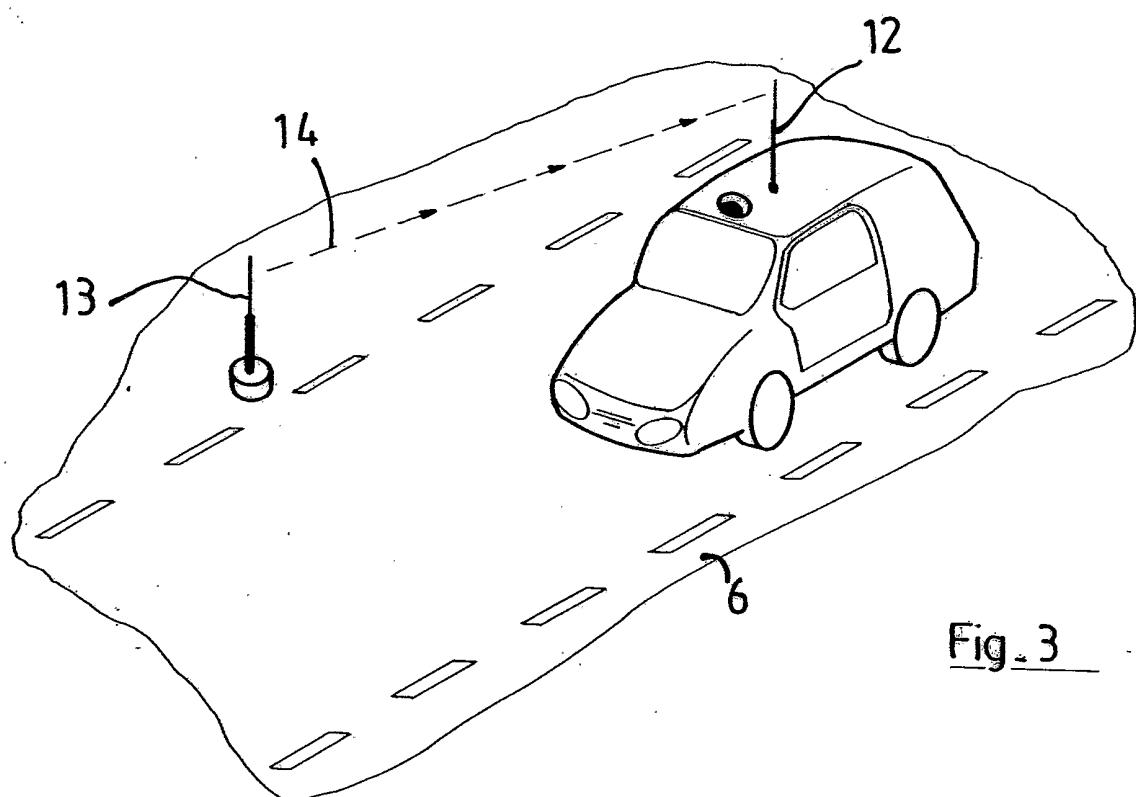
8. Dispositif, de signalisation visuelle selon la revendication 3, caractérisé par le fait que :

- 15 - il équipe un véhicule (1) en circulation sur une chaussée (6)
- il comporte au moins une caméra (16) visant une zone de la partie avant du véhicule (1) dans laquelle se trouvent les bandes de marquage au sol (15) soit centrales, soit latérales en position normale de circulation du véhicule,
- des moyens de traitement vidéo pour le calcul de la position des bandes de marquage (15) au sol relativement au véhicule (1).
20 - des moyens de rotation de l'émetteur avant (2) à motorisation commandée pour positionner le point d'impact du faisceau laser vers les bandes de marquage au sol (15).

25

9. Dispositif de signalisation visuelle selon la revendication 8, caractérisé par le fait
que les moyens de rotation sont actionnés, pour que le point d'impact du faisceau balaye la surface de la bande de marquage au sol (15) ciblée.





INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Int'l	Application No
PCT/FR 01/03324	

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER
IPC 7 B60Q1/52

According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

B. FIELDS SEARCHED

Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)
IPC 7 B60Q

Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practical, search terms used)

EPO-Internal, WPI Data, PAJ

C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category °	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
Y	"LASER APPLICATION IN FOGGY DRIVING CONDITIONS" RESEARCH DISCLOSURE, KENNETH MASON PUBLICATIONS, HAMPSHIRE, GB, no. 404, 1 December 1997 (1997-12-01), page 918 XP000735756 ISSN: 0374-4353 the whole document ---	1
Y	US 5 580 140 A (KATZ) 3 December 1996 (1996-12-03) abstract; figures 1,4,5 ---	1
A	US 5 923 243 A (BLEINER) 13 July 1999 (1999-07-13) cited in the application abstract; figure 1 ---	1 -/-

Further documents are listed in the continuation of box C.

Patent family members are listed in annex.

° Special categories of cited documents :

- *A* document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance
- *E* earlier document but published on or after the international filing date
- *L* document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)
- *O* document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means
- *P* document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed

T later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention

X document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone

Y document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art.

& document member of the same patent family

Date of the actual completion of the international search

Date of mailing of the international search report

7 February 2002

18/02/2002

Name and mailing address of the ISA

European Patent Office, P.B. 5818 Patenlaan 2
NL - 2280 HV Rijswijk
Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl,
Fax: (+31-70) 340-3016

Authorized officer

Onillon, C

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Inte^r Application No
PCT/FR 01/03324

C.(Continuation) DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category °	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
A	US 5 495 243 A (MCKENNA) 27 February 1996 (1996-02-27) abstract; figures 1,2 ----	1,4,6
A	DE 298 01 587 U (KRAUS) 7 May 1998 (1998-05-07) claims 1-4; figure 1 ----	1,3,5
A	US 5 617 085 A (TSUTSUMI) 1 April 1997 (1997-04-01) abstract; figures 1,2 -----	1,8

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

Inten
Application No
PCT/FR 01/03324

Patent document cited in search report		Publication date		Patent family member(s)	Publication date
US 5580140	A	03-12-1996	DE AU WO US	4204821 A1 3628893 A 9316459 A2 5311357 A	19-08-1993 03-09-1993 19-08-1993 10-05-1994
US 5923243	A	13-07-1999	DE AU CA WO EP	4402661 A1 1414895 A 2182186 A1 9520502 A1 0741649 A1	03-08-1995 15-08-1995 03-08-1995 03-08-1995 13-11-1996
US 5495243	A	27-02-1996	EP	0619570 A1	12-10-1994
DE 29801587	U	07-05-1998	DE	29801587 U1	07-05-1998
US 5617085	A	01-04-1997	JP DE	9142236 A 19629775 A1	03-06-1997 22-05-1997

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale No
PCT/FR 01/03324

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE
CIB 7 B60Q1/52

Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB

B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE

Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement)
CIB 7 B60Q

Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche

Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si réalisable, termes de recherche utilisés)

EPO-Internal, WPI Data, PAJ

C. DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS

Catégorie	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
Y	"LASER APPLICATION IN FOGGY DRIVING CONDITIONS" RESEARCH DISCLOSURE, KENNETH MASON PUBLICATIONS, HAMPSHIRE, GB, no. 404, 1 décembre 1997 (1997-12-01), page 918 XP000735756 ISSN: 0374-4353 Le document en entier ---	1
Y	US 5 580 140 A (KATZ) 3 décembre 1996 (1996-12-03) abrégé; figures 1,4,5 ---	1
A	US 5 923 243 A (BLEINER) 13 juillet 1999 (1999-07-13) cité dans la demande abrégé; figure 1 ---	1 -/-

Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents

Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe

* Catégories spéciales de documents cités:

- *A* document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent
- *E* document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date
- *L* document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)
- *O* document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens
- *P* document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée

- *T* document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention
- *X* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément
- *Y* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier
- *&* document qui fait partie de la même famille de brevets

Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée

7 février 2002

Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale

18/02/2002

Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale
Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2
NL - 2280 HV Rijswijk
Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl,
Fax: (+31-70) 340-3016

Fonctionnaire autorisé

Onillon, C

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale No	PCT/FR 01/03324
---------------------------	-----------------

C.(suite) DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
A	US 5 495 243 A (MCKENNA) 27 février 1996 (1996-02-27) abrégé; figures 1,2 ----	1,4,6
A	DE 298 01 587 U (KRAUS) 7 mai 1998 (1998-05-07) revendications 1-4; figure 1 ----	1,3,5
A	US 5 617 085 A (TSUTSUMI) 1 avril 1997 (1997-04-01) abrégé; figures 1,2 -----	1,8

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande	Internationale No
PCT/FR	01/03324

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
US 5580140	A	03-12-1996	DE 4204821 A1 AU 3628893 A WO 9316459 A2 US 5311357 A		19-08-1993 03-09-1993 19-08-1993 10-05-1994
US 5923243	A	13-07-1999	DE 4402661 A1 AU 1414895 A CA 2182186 A1 WO 9520502 A1 EP 0741649 A1		03-08-1995 15-08-1995 03-08-1995 03-08-1995 13-11-1996
US 5495243	A	27-02-1996	EP 0619570 A1		12-10-1994
DE 29801587	U	07-05-1998	DE 29801587 U1		07-05-1998
US 5617085	A	01-04-1997	JP 9142236 A DE 19629775 A1		03-06-1997 22-05-1997